



Ecole Polytechnique Fédérale  
de Lausanne (EPFL)



1015 Lausanne

Date 12 mars 2014

Votre référence

1.14059.939.00125.03

Notre référence

haha

### Révision des comptes 2013 de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne



Conformément à la lettre du 29 novembre 2013 adressée au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (CEPF), le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé, du 3 au 21 février 2014, la révision de la clôture des comptes 2013 de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et vous communique ci-dessous les principaux résultats.

Les travaux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes annuels de l'EPFL ont porté en majorité sur l'examen du « Reporting package 2013 » adressé au CEPF. Des travaux sur le domaine immobilier du Compte d'Etat ont aussi été effectués, ainsi qu'en partie sur le suivi des points mentionnés lors de la discussion finale de la révision intermédiaire du 2 décembre 2013. La comptabilité immobilière tenue à titre fiduciaire pour le compte de l'Office fédéral des constructions et de la logistique a fait pour la première fois partie du périmètre de contrôle lors d'une révision de la clôture des comptes. Les résultats de cet audit seront communiqués à l'OFCL par le CDF.

Le CDF souligne que ses travaux se sont bien déroulés et que, par conséquent, il peut délivrer son rapport d'organe de révision dépourvu de réserves ou de remarques pour l'exercice 2013.

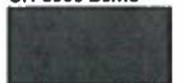
Le CDF a pris connaissance de la situation du système de contrôle interne (SCI). Il encourage l'EPFL à poursuivre les efforts fournis dans la mise à jour et l'adaptation du SCI par rapport à ses besoins, en particulier dans les domaines des entités gravitant autour de l'EPFL et des activités décentralisées (par exemple celles liées au Campus Biotech à Genève).

Le CDF souhaite aborder plus en détails les éléments suivants :



[www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)

Monbijoustrasse 45  
CH-3003 Berne



## 1 Audit des comptes 2013

Le CDF a effectué son audit conformément à l'article 35a alinéa 3 de la Loi sur les EPF (RS 414.10), à l'ordonnance du CEPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), au manuel de présentation des comptes du domaine des EPF et aux normes d'audit suisses (NAS). Au travers de ses examens, le CDF a obtenu l'assurance raisonnable que les éléments des comptes au 31 décembre 2013 figurant dans le Reporting Package (RP) transmis par votre service des finances au Conseil des EPF sont exempts d'erreurs pouvant avoir un impact significatif sur les comptes et que ceux-ci sont conformes aux bases normatives précitées.

## 2 Système de contrôle interne

Selon la Norme d'audit suisse 890, l'examen de l'existence du système de contrôle interne (SCI) et des principaux processus ayant une incidence sur les états financiers se fait sur la base pluriannuelle ci-dessous.

Processus	Evaluation	Rotation prévue	
	2013	2014	2015
<b><u>Périmètre comptes EPFL</u></b>			
I) Contrôles au niveau de l'entreprise	■	X	X
II) Contrôles informatiques (ITGC)	● (x1/Camipro)	X (x1/IS Acad.)	X (x1/expl. IT)
III-a) Processus de bouclage/ établissement des états financiers	●	X	X
III-b) Revenus	-	X	-
III-c) Fonds de tiers	-	X	-
III-d) Caisse & Trésorerie	●(x1)	-	-
III-e) Achats	-	-	X
III-f) Ressources humaines	-	-	X
III-g) Stocks	-	-	-
III-h) EPFL Middle East	-	-	-
III-i) Immobilisations (Inventaires)	■	-	-
<b><u>Périmètre Compte d'Etat</u></b>			
Immeubles auprès de la Confédération (OFCL)	■	-	-

(x1) Opinion d'audit basée en partie sur les travaux de l'Audit Interne réalisés en 2013.

X Processus importants couverts par l'audit externe

- Processus importants non couverts par l'audit externe (principe de rotation)

### Appréciation de l'existence du SCI

Niveau du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels en raison de déficits du contrôle interne:

- ▲ Élevé
- Moyen
- Faible (voire aucun déficit du contrôle interne)

L'opinion d'audit s'appuie sur l'appréciation de l'existence et de la formalisation des processus et des contrôles-clé résultant de l'analyse des risques. Toutefois, le CDF ne se prononce pas sur la durabilité et l'efficacité de ces derniers. Le SCI a fait principalement l'objet d'examen lors de la révision intermédiaire des comptes annuels en automne 2013. Un suivi a été effectué lors de notre audit final de février qui a confirmé nos constats. Des procédures de contrôle ont été effectuées sur les processus suivants:

- Processus de bouclage/établissement des états financiers
- Processus Caisse et trésorerie
- Processus Immobilisations (Inventaires)

Sur la base du résultat des vérifications effectuées lors de la révision intermédiaire et de l'audit final, le CDF s'est forgé une opinion positive sur le SCI au 31 décembre 2013 et confirme son existence au sens de la NAS 890 dans son rapport d'organe de révision. Les constatations sur les processus « Caisse et trésorerie » et « Immobilisations (Inventaires) » sont reportés dans les chapitres 3.1 et 4.1 ci-après.

Le CDF souligne les efforts fournis par l'EPFL pour implémenter cet instrument de conduite. La finalisation des travaux sur les processus traitant de l'utilisation de ces fonds de tiers devrait constituer une priorité, étant donné leur croissance importante et leur diversité. Le CDF assurera le suivi de cette situation lors de sa prochaine révision intermédiaire, dans le cadre de ses procédures d'audit du SCI en 2014 (revenus et fonds de tiers). Le CDF souligne aussi l'importance de poursuivre les travaux dans le domaine des activités décentralisées de l'EPFL : ces dernières, de plus en plus importantes, devront faire l'objet d'une réflexion sous l'aspect du SCI, par exemple pour les activités qui auront lieu à l'avenir à Genève (Campus Biotech), à Sion, à Neuchâtel et à Fribourg.

Le CDF et l'AI ont réexaminé en 2013 leur coordination des audits du SCI réalisés auprès de l'EPFL afin d'éviter une surcharge de travail pour les entités opératives. Une convention a été signée en novembre 2013. L'accès aux papiers de travail respectifs a déjà permis de limiter des redondances lors des audits intermédiaire et final de 2012 et 2013. Les audits menés par le CDF dans le cadre de la révision des comptes annuels sont moins détaillés que ceux effectués pour un audit de surveillance financière ou ceux effectués par l'Audit interne.

Les travaux d'audit dans le domaine informatique et sur les activités et l'environnement SAP se sont concentrés durant l'audit intermédiaire. Les recommandations figurant dans la Management Letter de l'audit intermédiaire ne sont pas reprises ici.

## **2.1 Processus de bouclage/établissement des états financiers**

### *Délimitation des fonds de tiers et pluriannuels en fin d'année*

Lors d'un audit précédent, le CDF avait émis une recommandation dans le domaine de la délimitation des fonds de tiers et des fonds pluriannuels lors du bouclage en fin d'année. Des mesures ont été prises depuis afin de garantir une meilleure séparation des tâches, un contrôle des quatre yeux et le partage du savoir-faire.

Comme déjà constaté à plusieurs reprises dans le passé, les écritures de bouclage sur les fonds de tiers sont basées sur des calculs effectués en dehors de l'application SAP, dans des tableaux Excel. Cette solution ne peut pas offrir un niveau de sécurité élevé, malgré la mise en place de certains contrôles de concordance par le service des finances. Si les opérations de bouclage étaient entièrement gérées dans SAP, le risque d'erreurs manuelles pourrait être réduit. L'intégration des fonds dans SAP (au passif du bilan) est prévue pour l'année 2015.

### *Compte de flux de fonds*

Au niveau du tableau de flux de trésorerie présenté dans le « Reporting Package » des erreurs ont été constatées dans la présentation des flux de trésorerie. La configuration du logiciel de reporting fait que des données du bilan, du compte de pertes et profits (P/P) et de l'annexe sont reprises de manière automatique pour alimenter le compte de flux de fonds.

Les mouvements dans les immobilisations corporelles selon le « Reporting Package » (F-BS.IN290) ne sont pas présentés correctement. Les informations contenues dans le tableau de mouvements des immobilisations influencent directement la présentation dans le compte de flux de fonds (flux provenant des activités d'investissement et désinvestissement). D'autres exemples d'erreurs ont été discutés avec le service des finances.

Un ajustement des chiffres dans le compte de flux de fonds serait nécessaire, vu son importance dans la lecture des états financiers. La consolidation étant déjà bouclée à mi-février, le CDF informe la VPPL via la Management Letter et invite cette dernière à faire le nécessaire auprès du CEPF pour que celui-ci procède aux corrections nécessaires.

### *Recommandation 1*

Le CDF invite le service des finances à assurer une présentation adéquate des flux de fonds pour le prochain bouclage. La configuration du logiciel préparant les données devrait être adaptée.

### *Traitement comptable des contrats de bail*

Sans reformuler de recommandation, le CDF rappelle l'importance d'identifier parmi les contrats de bail qui ont été conclus, ceux qui remplissent les conditions d'activation dans les états financiers. En particulier doivent faire l'objet d'une attention particulière les baux signés pour la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE), pour la Société pour le quartier de l'Innovation de l'EPFL (SQIE), ainsi que le contrat de bail signé en 2013 pour la location de l'immeuble, qui abritera le Campus Biotech à Genève. Ceci afin d'assurer un traitement comptable adéquat des relations contractuelles liées aux baux au niveau du bilan d'ouverture NRS au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il sera important que le service des finances et [REDACTED] puissent disposer de l'intégralité de la documentation liée aux contrats (par exemple avenants de 1 à 4 pour le contrat de bail de SQNE).

#### *Traitement comptable pour une avance de fonds*

Dans une lettre de confirmation d'un cabinet d'avocats il apparaît que l'EPFL est en litige avec [REDACTED]. Une demande de *restitution* d'un « *compte courant d'environ [REDACTED]* » est actuellement en cours. Les chances de récupérer ce solde sont difficiles à évaluer à ce stade.

Constatant que cette créance ne figurait pas à l'actif du bilan à fin 2013, le CDF a cherché à retrouver la trace de ces avances dans les livres. Il a écarté l'hypothèse d'une possible comptabilisation de celles-ci dans les charges en raison de l'incompatibilité que revêtirait une telle opération comptable avec une démarche de procédure de récupération de la créance. En l'absence d'éléments probants, il renonce à demander au service des finances l'activation desdits montants au bilan, mais l'invite à analyser plus en détail la situation pour se prononcer sur la question. Dans un deuxième temps, le service devra se poser la question d'un éventuel provisionnement pour faire face au risque de litige lié à ces avances.

#### *Analyse JET*

Le CDF a utilisé un outil d'extraction des données comptables afin d'identifier et analyser des comptabilisations particulières ou problématiques quant à la tenue régulière des comptes de l'EPFL. Cette analyse a permis, entre autres, de soutenir l'opinion de révision des auditeurs financiers.

### **3 Trésorerie (relations bancaires)**

Un droit à une signature individuelle pour une employée figure dans une confirmation des relations d'affaires de [REDACTED] au 31.12.2013. Ces mêmes droits existaient déjà dans le passé. Le CDF avait déjà émis une recommandation sur cette situation : des explications avaient été fournies quant à la nécessité de garantir ce droit individuel à l'employée en question. Peu de mouvements non significatifs ont eu lieu sur ce compte depuis 2012 : la question se pose de savoir si ce compte est encore nécessaire à ce jour. A l'exception de ce compte, le principe du droit collectif de disposition est respecté.

#### *Confirmation des relations bancaires*

Le CDF a constaté que sur les confirmations bancaires au 31 décembre 2013 envoyées par la [REDACTED] et par [REDACTED] des montants pour un total d'environ 12 millions de francs n'ont pas donné lieu à une telle confirmation. Cette situation semble liée à une erreur commise au niveau des deux établissements bancaires. Le CDF a demandé à ceux-ci qu'ils procèdent à une nouvelle confirmation de comptes avant le terme de l'audit. Les confirmations corrigées ont été reçues.

### **3.1 Système de contrôle interne**

L'opinion du CDF sur le SCI pour l'année 2013 se base en grande partie sur les travaux réalisés par l'AI en mai de cette même année. Les conclusions de ces travaux (recommandations 1316-001 à 1316-005) ne sont pas reprises dans ce rapport du CDF. Le CDF encourage l'EPFL à mettre en œuvre les recommandations émises par l'AI.

## **4 Immobilisations (inventaires des équipements)**

Un précédent audit du CDF avait mis en évidence le manque de visibilité que l'EPFL a sur ses inventaires et biens d'investissements. L'inventaire physique n'est à ce jour toujours pas complètement réconciliable avec la comptabilité financière. Un risque important réside dans le fait que le service des finances n'est actuellement toujours pas en mesure d'obtenir des informations systématiques sur les mouvements de ces immobilisations, sauf dans le cas fortuit où leur vente ou cession fait l'objet d'un encaissement. Les problèmes rencontrés lors des derniers audits concernant les inventaires restent d'actualité.

Dans le cadre de son audit sur le système de contrôle interne des achats prévu en 2015, le CDF fera le point avec la Responsable de la Direction des Achats de Biens et Services (DABS) sur l'état de la situation des travaux liés au projet « Catalyse » (anciennement « ASIA ») : la mise en place au sein de ce projet de l'outil commun pour la gestion des inventaires à l'EPFL sera analysé avec le Chef du service des finances, qui est en charge du suivi de l'inventaire physique et de la réconciliation avec le système comptable.

Le CDF renonce à ce stade à reformuler les recommandations émises dans le passé, mais encourage l'EPFL à en assurer la mise en œuvre.

### **4.1 Système de contrôle interne**

Les procédures d'audit du SCI sur le processus « Immobilisations (inventaires des équipements) » ont eu lieu lors de la révision intermédiaire 2013. Les conclusions ne sont pas reprises dans cette Management Letter.

## **5 Provisions**

### **5.1 Provision pour vacances et heures supplémentaires**

Comme lors du précédent audit, le CDF constate que la provision pour vacances non prises et heures supplémentaires est calculée pour le bouclage 2013 sur la base d'hypothèses non vérifiables : le calcul de la provision est basé sur une hypothèse de 2 jours de vacances non prises et 2 jours d'heures supplémentaires (16.4 heures) par employé travaillant à 100%.

A la clôture des comptes 2013, la provision comptabilisée dans les livres s'élève à plus de 9 millions de francs : celle-ci ne reflète pas le réel engagement de l'EPFL à fin 2013. Cette problématique devra trouver une solution dans le cadre du projet de migration vers le référentiel comptable IPSAS.

#### *Recommandation 2*

Le CDF invite l'EPFL à reconsidérer le calcul de la provision pour vacances et heures supplémentaires dans le cadre du projet de migration vers le nouveau référentiel comptable.

### **5.2 Evénements postérieurs à la date du bilan**

Une provision à hauteur de 0.8 million de francs a été constituée lors du bouclage 2013 pour couvrir un risque lié à un éventuel remboursement à opérer dans le cadre d'une activité de [REDACTED]. La *General Counsel* a informé le CDF à la mi-février que cette provision n'est à ce jour plus nécessaire, un accord ayant été trouvé par le biais d'une convention à signer. Cette provision de 0.8 millions de francs devrait être dissoute.

Le solde étant non significatif, le CDF renonce à demander une correction de ce solde.

## **6 Fonds de tiers et fonds propres**

### *Présentation des fonds de tiers, des fonds pluriannuels et des fonds propres*

Les fonds de tiers et pluriannuels sont actuellement présentés au bilan dans une position intermédiaire entre les fonds propres et les fonds étrangers. La présentation de ces fonds au bilan sera réexaminée lors du passage aux normes IPSAS. Ce sera également le cas pour certains fonds, actuellement présentés dans les fonds propres, comme la réserve stratégique.

### *Actifs immobilisés financés par des fonds de tiers*

Comme déjà mentionné l'année passée, dans les cas où il y a activation d'immobilisations dans le cadre de projets financés par des fonds de tiers, les mécanismes comptables suivis amènent à constater un « bénéfice » sur le fonds de tiers en question, correspondant au montant des immobilisations activées moins les amortissements comptabilisés. L'écriture permettant de comptabiliser la variation des fonds de tiers en fin d'exercice se base sur la comptabilité budgétaire qui considère toutes les sorties de fonds comme des dépenses. Du fait de l'activation de certains biens en comptabilité financière, la référence à la comptabilité budgétaire engendre une surévaluation des fonds propres et une sous-évaluation des fonds de tiers en fin d'exercice. Pour éviter ce problème, il conviendrait de comptabiliser des produits différés en fin d'exercice, correspondant aux immobilisations activées ; lors des exercices subséquents, ces produits différés devraient ensuite être dissouts pour des montants identiques aux amortissements comptabilisés sur les immobilisations activées. Le CDF est d'avis que la comptabilisation des immobilisations activées dans le cadre de projets financés par des fonds de tiers devra être réexaminée dans le cadre du changement de référentiel de présentation des comptes.

### *Fonds propres*

Les réserves libres de 21.5 millions de francs (18.8 millions de francs en 2012) présentées dans le « Reporting Package » représentent un montant net composé de deux éléments distincts. D'une part le cumul de toutes les pertes annuelles et de tous les bénéfices annuels constatés sur les fonds budgétaires primaires (financement de la Confédération) depuis l'année 2000 de -36.7 millions de CHF (-42.6 millions de francs en 2012). Et d'autre part, les fonds propres libres à hauteur de +58.2 millions de francs (de +61.4 millions de francs en 2012), composés des deux réserves stratégiques suivantes : une réserve pluriannuelle alimentée par les économies réalisées sur des fonds secondaires et de tiers, et une réserve pour fluctuation de valeur créée en 2012 alimentée par un remboursement de TVA de l'UNIL.

Le manuel comptable des EPF prévoit que les réserves sur les contributions de financements de la Confédération doivent être présentées séparément des réserves libres. Ce même règlement ne traite pas de l'éventualité de réserves primaires négatives. La présentation de fonds primaires négatifs n'étant pas possible dans les comptes consolidés du domaine EPF, le traitement comptable appliqué est raisonnable en regard des dispositions du manuel comptable.

## **7 Entités et activités liées à l'EPFL**

### *Périmètre de consolidation*

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, se pose en général la question du traitement comptable dans les comptes des entités gravitant autour de l'environnement de l'EPFL. Le chapitre 6.11.1 du manuel comptable du domaine des EPF précise „*in den Einzelabschlüssen der ETH und Forschungsanstalten gilt, dass Organisationen (rechtlich selbständige und unselbständige Einrichtungen, Gesellschaften, Stiftungen sowie Fonds, Legate und Zuwendungen), die einem gemeinsamen beherrschenden Einfluss unterliegen, zu konsolidieren sind. Die konsolidierten Einheiten sind im Anhang auszuweisen*“.

L'EPFL validera quelles entités remplissent les conditions nécessaires à être consolidée dans les états financiers de l'EPFL selon les principes du manuel comptable du domaine des EPF (art.6.11.1).

Dans l'optique de la migration vers le référentiel comptable IPSAS et par conséquent d'une consolidation à l'avenir pour une partie de ces entités ou activités, une analyse ultérieure, actuellement en cours avec le soutien [REDACTED], sera nécessaire de manière harmonisée dans le cadre du domaine des EPF.

Le CDF a effectué une première analyse de ces entités lors de sa dernière révision intermédiaire.

### *Entités gravitant dans le périmètre des activités de l'Ecole*

Les entités rattachées à l'EPFL ont été incluses dans le périmètre du programme des travaux d'audit du CDF depuis 2009. En relation avec ces entités, les procédures d'audit conduites en février 2014 ont relevé les faits présentés ci-après.

### **7.1 Transfert d'une fortune détenue par la Fondation pour les étudiants de l'EPFL**

Suite aux recommandations émises par le CDF en 2011 et 2012, les avoirs financiers appartenant à l'EPFL et détenus auprès de la Fondation EPFL Plus avaient pu être transférés dans les comptes de l'EPFL. Le CDF avait informé la Direction de l'école des risques liés au transfert des avoirs dans des structures externes. Suite aux précédentes constatations, le CDF constate que la situation identifiée pour la Fondation EPFL Plus n'était pas un cas isolé.

Des liquidités et titres, concernant des bourses d'études et des prix spéciaux, appartenant à l'EPFL étaient détenus par la Fondation pour les étudiants de l'EPFL (FEE) pendant plusieurs années. L'EPFL a intégré en 2013 dans sa comptabilité les avoirs détenus jusqu'ici par cette fondation, qui a transféré ces fonds à hauteur de 2.8 millions de francs à l'EPFL. Une réconciliation des mouvements a été préparée par le SF, qui a procédé au contrôle de l'exhaustivité du rapatriement de ces avoirs pour le bouclage 2013.

Concernant le traitement comptable de l'opération de rapatriement de cette fortune, le CDF constate que les produits et les charges devraient faire l'objet d'une augmentation : l'impact dans le compte de résultat est nul.

#### *Recommandation 3*

Le CDF rappelle à la Direction de l'EPFL l'importance de ne plus déposer à l'avenir des avoirs appartenant à l'Ecole auprès de structures juridiquement externes, mais à centraliser les sommes d'argent sur les comptes de l'Ecole.

Depuis l'audit intermédiaire des comptes 2011, le CDF tente d'obtenir les justificatifs [redacted]. L'EPFL a récemment entrepris les démarches [redacted] pour obtenir les justifications du traitement du transfert du [redacted] (CHF 628'714.72 selon le rapport du 23 mars 2004) et le transfert durant le premier semestre 2004 du solde des avoirs de la Banque [redacted] à la Banque [redacted]. Dans une lettre datée du 11 février 2014, [redacted] a fourni des compléments d'informations à l'EPFL concernant ces opérations. Le CDF ne peut entièrement exclure que [redacted] pas été utilisés conformément [redacted]. Du fait de la prochaine échéance de la prescription, le CDF invite l'EPFL à faire le nécessaire pour entreprendre toute démarche encore envisageable pour protéger ses intérêts.

### **7.3 Société simple SQNE**

#### *Dispositif de contrôle*

Dans sa lettre de recommandations de la révision intermédiaire 2012, le CDF précisait qu'il manquait en 2012 un dispositif de contrôle de gestion permettant de suivre et documenter l'évolution du plan financier relatif au nouveau centre de conférence. L'identification des risques financiers liés aux engagements futurs, à la non-location des surfaces et aux dépenses futures

d'entretien et rénovation devait aussi être un des buts principaux de ce dispositif. Ce dispositif a été mis en place et est en train d'être adapté.

#### *Perte de la SQNE non consolidée à fin 2013*

Le plan financier des activités de la SQNE prévoit une perte financière provisoire estimée à hauteur de 1.2 millions de francs pour l'année 2013. Les comptes de la SQNE ne sont à ce jour pas encore bouclés. La perte comptable qui sera générée pour l'année 2013 devrait être consolidée dans les comptes de l'EPFL à hauteur de 95%. Celle-ci influencerait négativement le résultat de l'année 2013 de l'EPFL. Les comptes étant encore provisoires à la fin de cet audit, le CDF ne peut pas proposer un ajustement dans les comptes.

#### *Créance au bilan*

Au 31 décembre 2013 un compte courant avec la SQNE présente une créance de 3.7 millions de francs à l'actif du bilan de l'EPFL. Considérant les projections financières négatives à court et moyen terme présentées dans le business plan, ainsi que l'incertitude relative à la réalisation des projections financières à long terme, se pose la question du recouvrement de cette créance, ainsi que de sa classification au bilan.

En raison des projections financières déficitaires prévues jusqu'en 2022, se posera entre autres aussi la question de l'actualisation de cette créance à long terme (IPSAS 29), cette dernière n'étant pas soumise à intérêts. Le plan de trésorerie de la SQNE prévoit en effet des injections de trésorerie de la part de l'EPFL à hauteur de 8.2 millions de francs. En conséquent, une augmentation de cette créance dans l'année 2014 est prévue.

Sur la base des informations obtenues, le CDF ne peut pas s'exprimer sur le recouvrement de cette créance et invite le service des finances à analyser cette situation et à préparer une documentation adéquate sur le traitement comptable selon les normes IPSAS.

### **7.4 Campus Biotech à Genève**

#### *Créance au bilan*

Au 31 décembre 2013 un compte courant positif avec la Fondation Campus Biotech à hauteur de 5.0 millions de francs est présenté à l'actif du bilan de l'EPFL. La créance concerne en grande partie des loyers payés d'avance pour les nouveaux locaux loués à Genève (██████████), dont la moitié est refacturée à l'Université de Genève. Cette fondation ne disposant à la date du bouclage que de peu de moyens propres (elle a été constituée le 5 décembre 2013), une incertitude existe quant à la capacité actuelle de la fondation de pouvoir honorer sa créance envers l'EPFL.

Des projections financières pour la Fondation Campus Biotech n'étant à ce jour pas encore disponibles, se posera entre autres la question aussi de l'actualisation éventuelle de cette créance (cette dernière n'étant pas soumise à intérêts) et sa classification selon les normes IPSAS.

Sur la base des informations obtenues, le CDF ne peut pas s'exprimer sur le recouvrement de cette créance et invite le service des finances à analyser cette situation.

#### *Signature du contrat de bail*

Un premier contrat de bail entre l'EPFL et *Campus Biotech Sàrl en formation* a été signé en date 21 mai 2013. Des amendements ont vu le jour les mois suivant et d'autres sont encore prévu à ce jour. Ce premier contrat de bail court sur une durée de [REDACTED] à partir du 28 juin 2013. Le loyer [REDACTED], hors taxe et hors charges.

Au moment de la signature du contrat de bail, plusieurs aspects organisationnels, juridiques (entités pas constituées) et financiers (business plan financier non disponible) n'étaient pas encore prêts ou n'avaient pas encore été formalisés. Ce contrat de bail a été signé de manière individuelle par le Président de l'Ecole, ce qui contrevient aux dispositions en vigueur dans la Directive sur la gestion de l'immobilier dans le Domaine des écoles polytechniques fédérales : selon l'art. 17 de ces dernières en effet, la conclusion d'un bail à loyer pour un montant supérieur à 2 millions de francs par an doit être soumise à l'approbation préalable du président du Conseil des EPFL. Il n'y a pas eu d'approbation formelle de la part du président du Conseil des EPF.

#### *Recommandation 4*

Le CDF invite la Direction de l'EPFL à ne plus procéder à de conclusions de baux de cette importance par le biais d'une validation individuelle de la part du Président. Considérant l'importance [REDACTED] et la durée de [REDACTED], le Président du Conseil des EPFL doit valider formellement des transactions de cette nature à l'avenir.

Les engagements futurs liés au contrat de bail pour l'EPFL sont d'une nature financière telle, qu'il est important à l'avenir qu'un contrat pareil ne soit pas signé sans avoir au préalable formalisé les aspects organisationnels, juridiques et financiers.

#### *Financement futur du projet Human Brain (HBP) de la part de la CE à Bruxelles*

Le dimanche 16 février la Commission européenne a exprimé la décision de suspendre la Suisse des programmes de recherche Horizon 2020. Cette décision, si confirmée, pourrait avoir des répercussions négatives sur le financement des programmes de recherches comme le projet Human Brain, dont l'EPFL est l'institution coordinatrice, et sur l'organisation mise en place. La question des engagements financiers conclus en relation avec ce projet mérite une attention particulière.

#### *Recommandation 5*

Le CDF invite l'EPFL à procéder à une analyse des conséquences financières qu'induirait un redimensionnement organisationnel et financier du Human Brain Project. Celle-ci devra aussi couvrir les implications sur le Campus Biotech à Genève.

### **7.5 Utilisation des travaux d'un autre auditeur**

#### *Société pour le Quartier de l'Innovation de l'EPFL (SQIE)*

[REDACTED] a effectué des procédures de révision dans le cadre d'un contrôle restreint sur les comptes au 31 décembre 2013 de la SQIE conformément au mandat qui lui a été confié. La SQIE avait encouru des pertes au cours des deux premiers exercices comptables, en 2010 et 2011. Un bénéfice comptable a été réalisé en 2012 et en 2013 ;

depuis 2012 des fonds propres positifs sont présentés au bilan. Les associés se sont engagés à fournir leur soutien à hauteur de leur participation dans la SQIE (à hauteur de 95% pour l'EPFL).

#### *EPFL Middle East (EPFL ME)*

■■■■■ a audité les comptes au 31 décembre 2013 d'EPFL ME établis selon les normes IFRS, conformément au mandat qui lui a été confié. Le CDF estime que les éléments probants recueillis et le résultat des audits réalisés constituent une base d'appréciation suffisante et adéquate pour former son opinion d'audit. Il n'est pas nécessaire de reprendre les constatations de ces réviseurs dans le présent document.

## **8 Domaine immobilier du Compte d'Etat**

La comptabilité immobilière tenue à titre fiduciaire pour le compte de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a fait partie du périmètre de contrôle lors d'un audit des comptes annuels pour la première fois en 2013.

Le CDF a effectué des travaux de revue du SCI dans le domaine immobilier du Compte d'Etat lors du dernier audit intermédiaire, et des contrôles de détail lors de l'audit final. Les recommandations figurant dans la Management Letter du dernier audit ne sont pas reprises ici. Le but de cette intervention en marge de l'audit des comptes de l'EPFL est d'obtenir une compréhension de l'environnement comptable, ainsi que de de l'environnement de contrôle existant sur le Compte d'Etat. Le respect des instructions du chapitre 5.2.2 du Manuel comptable (« Neues Rechnungsmodell Bund – Bundesliegenschaften/Handbuch HH + HR») était aussi partie de cette mission.

#### *Immobilisations en cours*

Le Domaine Immobilier et Infrastructures (DII) reclasse des immobilisations en cours (IEC) dans la catégorie des immobilisations, lorsque les décomptes finaux sont finalisés. L'amortissement commence dès le moment du reclassement. Le CDF constate que la période entre le moment où l'actif est utilisable et l'établissement du décompte final peut être importante. Dans ce laps de temps des travaux mineurs peuvent avoir lieu avant d'établir les décomptes finaux. Par exemple les transformateurs électriques coûtés ■■■■■ francs et positionnés sur la parcelle de Quartier d'innovation ont été mis en œuvre en 2012 mais restent dans les IEC au 31 décembre 2013.

#### *Recommandation 6*

Le CDF recommande d'adapter le processus afin d'assurer que l'amortissement démarre en principe dès la mise en service selon IPSAS 17.71.

### Coûts activés dans le bilan de l'OFCL relatifs aux entités SQIE et SQNE

Le CDF a identifié les coûts ci-dessous concernant SQIE et SQNE qui sont payés initialement par l'OFCL et qui vont partiellement être refacturés en 2014. Les autres coûts sont pris en charge par l'OFCL.

	CHF	
	selon SAP (BBL)	a réfacturer*
108620000267 IEC 13-0115 QIJ aménagements BBP/HBP 3419.1615	537'153	-537'153
108620000288 Batiment QI-J - AMEN. LOCAUX BBP	684'466	-
108620000289 Batiment QI-J - AMEN. LOCAUX VPIV	190'077	-
<b>SQIE</b>	<b>1'411'696</b>	<b>-537'153</b>
108620000202 IEC CCR Centre de conférences	1'021'418	
108620000287 IEC CCR centre conférence 3419.1000.AA	630'153	-616'635
<b>SQNE</b>	<b>1'651'571</b>	<b>-616'635</b>
<b>Total</b>	<b>3'063'266</b>	<b>-1'153'788</b>

\*selon DII

L'intégralité du solde mentionné ci-dessus n'a pas été vérifiée.

### Recommandation 7

Le CDF invite le DII à s'assurer que les coûts qui ne concernent pas directement les immobilisations propriété de l'OFCL seront pris en charge par la/les société/s ou fonds correspondant. Une grande partie des coûts non-refacturés pour le centre de conférences concerne des études. Ces coûts devraient être passés en charge dans la période comptable concernée au lieu d'être activés dans le bilan et être amorti.

Les résultats de cet audit seront partagés avec l'OFCL et l'AFF.

## 9 Comptes annuels 2013 – procédures d'audit convenues

A la demande de l'EPFL, un mandat d'examen du report des chiffres du RP dans le document « Comptes annuels 2013 » a été effectué selon la *Norme d'audit suisse 920 (NAS 920)*.

Les opérations de contrôle selon les procédures convenues ont servi uniquement à valider le report des chiffres du bilan et du compte d'exploitation au 31.12.2013 selon le RP 2013 dans le document intitulé « Comptes annuels 2013 » établi par le Service financier pour la Direction de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Les opérations effectuées peuvent se résumer ainsi :

- Les montants figurant aux chapitres "Bilan", «Compte d'exploitation», «Tableau de financement» et «Tableau de variation des fonds propres» concordent avec le « Reporting Package » 2013.
- Les montants figurant au chapitre « Annexes aux états financiers» au 31.12.2013 concordent avec le RP 2013.

Le CDF a donc revu les chiffres contenus dans le « Reporting Package » 2013 pour être en mesure de constater d'éventuelles anomalies significatives et de remettre en question les

contradictions éventuelles avec les « Comptes annuels 2013 ». Par contre, il n'est pas de son devoir de vérifier le rapport annuel et par conséquent, le CDF n'émet pas d'opinion sur son contenu.

Lors de la séance du 21 février 2014 avec le SF, le CDF l'a informé des corrections comptables et améliorations à apporter au document « comptes annuels 2013 » suite à ses travaux. La validation de certaines données de l'annexe (un des tableaux de la Note 17 par exemple) demanderait un effort disproportionné par rapport à la mission initiale. Le CDF ne peut donc pas donner une assurance raisonnable que tous les montants mentionnés en annexe sont corrects. Durant les procédures d'audit, le CDF n'a pas relevé de reclassements cumulés matériels dans les états financiers.

## 10 Discussion finale

Les principales constatations précitées ont été abordées lors de la discussion finale du 3 mars 2014 en présence de [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED], ainsi que [REDACTED].

Le CDF vous demande de lui faire parvenir votre prise de position et vos éventuels commentaires pour chacun des thèmes susmentionnés **jusqu'au 30 mars 2014**.

La collaboration durant cet audit avec [REDACTED] a été très appréciée. Le CDF tient à remercier [REDACTED] interne du CEPF de cette assistance.

Le CDF remercie l'EPFL de sa collaboration, ainsi que des discussions très constructives qui ont eu lieu lors des travaux de révision, et vous adresse, [REDACTED], ses meilleures salutations.

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

Annexes :

- Rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2013
- Récapitulatif des recommandations

Copie électronique:

- EPFL

- EPFL

- EPFL

- EPFL

- EPFL

- CEPF

- CEPF

et

Prise de position de l'EPFL

Organe	Révision	Date	Année	RM	Domaine	sous-domaine	Titre	Constate	Prise de position EPFL	Responsable	Statut EPFL	Décl
CDF	Révision des comptes 2013 de l'EPFL	03.03.2014	2014	1	Planification & Finances	Système de contrôle interne	Processus de bouclage/établissement des états financiers	Le CDF invite le service des finances à assurer une présentation adéquate des flux de fonds pour le prochain bouclage. La configuration du logiciel préparant les données devrait être adaptée.	La présentation du flux de fonds est largement automatisée dans l'application SAP FC mise à disposition des institutions du domaine des EPF pour la saisie de leurs données financières annuelles. Le Service Financier fera une demande officielle au responsable financier du CEPF afin que le programme de consolidation soit adapté conformément aux demandes du CDF.		En cours	30.06.2014
CDF	Révision des comptes 2013 de l'EPFL	03.03.2014	2014	2	Planification & Finances	Provisions	Provision pour vacances et heures supplémentaires	Le CDF invite l'EPFL à reconsidérer le calcul de la provision pour vacances et heures supplémentaires dans le cadre du projet de migration vers le nouveau référentiel comptable.	Le système de gestion des absences "on time" a été mis en place en 2013; les processus de validation des soldes durant le premier semestre 2014 seront finalisés durant le 1er semestre 2014 et applicable pour tous les collaborateurs de l'EPFL. La méthode de valorisation des soldes (vacances et heures supplémentaires) fera l'objet d'une validation. Le CDF sera tenu informé.		En cours	31.12.2014
CDF	Révision des comptes 2013 de l'EPFL	03.03.2014	2014	3	Planification & Finances	Entités et activités liées à l'EPFL	Transfert d'une fortune détenue par la Fondation pour les étudiants de l'EPFL	Le CDF rappelle à la Direction de l'EPFL l'importance de ne plus déposer à l'avenir des avoirs appartenant à l'Ecole auprès de structures juridiquement externes, mais à centraliser les sommes d'argent sur les comptes de l'Ecole.	L'EPFL a pris bonne note de cette recommandation.		Terminé 2014	
CDF	Révision des comptes 2013 de l'EPFL	03.03.2014	2014	4	Planification & Finances	Entités et activités liées à l'EPFL	Campus Biotech à Genève	Le CDF invite la Direction de l'EPFL à ne plus procéder à de conclusions de baux de cette importance par le biais d'une validation individuelle de la part du Président. Considérant l'importance [redacted] et la durée de [redacted] le Président du Conseil des EPFL doit valider formellement des transactions de cette nature à l'avenir. Les engagements futurs liés au contrat de bail pour l'EPFL sont d'une nature financière telle, qu'il est important à l'avenir qu'un contrat pareil ne soit pas signé sans avoir au préalable formalisé les aspects organisationnels, juridiques et financiers.	Nous sommes d'accord avec la remarque du CDF; la direction est informée et cette situation ne se reproduira plus.		Terminé 2014	
CDF	Révision des comptes 2013 de l'EPFL	03.03.2014	2014	5	Planification & Finances	Entités et activités liées à l'EPFL	Campus Biotech à Genève	Le CDF invite l'EPFL à procéder à une analyse des conséquences financières qu'induirait un redimensionnement organisationnel et financier du Human Brain Project. Celle-ci devra aussi couvrir les implications sur le Campus Biotech à Genève.	La Direction de l'EPFL étudie les différentes variantes d'organisation et de financement des projets européens suite à la votation populaire du 9 février 2014 sur l'immigration de masse et aux réactions de la CE. Les conséquences financières et scientifiques liées au projet Human Brain font partie de cette réflexion.		Terminé 2014	
CDF	Révision des comptes 2013 de l'EPFL	03.03.2014	2014	6	Planification & Finances	Domaine immobilier du Compt d'Etat	Immobilisations en cours	Le CDF recommande d'adapter le processus "immobilisation en cours" afin d'assurer que l'amortissement démarre en principe dès la mise en service selon IPSAS 17.71.	Le processus de traitement des immobilisations en cours (IEC) sera revu dans le cadre de la mise en conformité des comptes aux normes IPSAS. L'EPFL adaptera sa pratique pour être conforme aux règles dictées.		En cours	31.12.2014
CDF	Révision des comptes 2013 de l'EPFL	03.03.2014	2014	7	Planification & Finances	Domaine immobilier du Compt d'Etat	Coûts activés dans le bilan de l'OFCL relatifs aux entités SQIE et SQNE	Le CDF invite le DII à s'assurer que les coûts qui ne concernent pas directement les immobilisations propriétés du BBL seront pris en charge par la/les sociétés/ou fonds correspondant. Une grande partie des coûts non-refacturés pour le centre de conférences concerne des études. Ces coûts devraient être passés en charge dans la période comptable concernée au lieu d'être activés dans le bilan et être amort.	Le service Financier clarifiera et adaptera le processus de comptabilisation de ces coûts d'études pour les projets à venir.		Terminé 2014	